



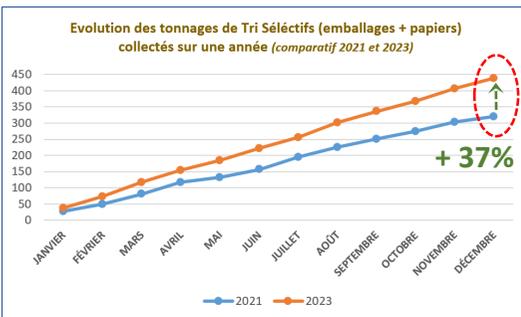
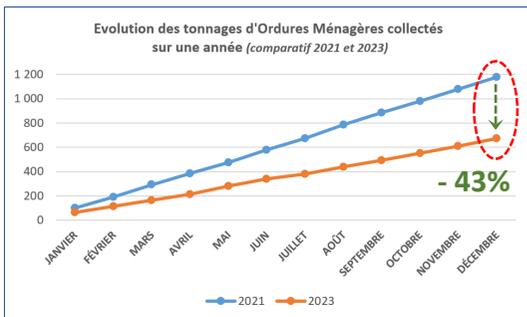
Modernisation du Service Déchets

Premiers résultats après une année de mise en œuvre

Le changement est souvent source de craintes et d'interrogations légitimes. De plus, la mise en place de la Tarification Incitative ou Tarification Eco-Responsable, couplée à une baisse des fréquences de la collecte des ordures ménagères sont des contraintes supplémentaires pour les usagers, dont nous sommes conscient.

L'objectif du programme d'actions est de maintenir les coûts du service afin de limiter la hausse de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères tout en préservant une collecte en porte à porte.

Grâce aux efforts et à l'adaptation de tous (usagers, agents du service, communes), les premiers résultats sont très encourageant : en 2023, **une baisse de 43% des tonnages d'ordures ménagères et une hausse de près de 37% pour le tri sélectif (emballages + papiers)** par rapport aux tonnages collectés en 2021 (année avant la mise en œuvre du nouveau système).



Malgré la hausse des coûts de traitements des déchets, de la taxe sur les activités polluantes (TGAP) et du carburant, les bonnes performances de collecte dues à l'implication des usagers, nous ont permis **de maîtriser les coûts globaux du service.**



Evolution tarifaire pour 2024

Afin de tenir compte de différentes hausses prévues pour l'année 2024 (hausse de la TGAP de +8 €/tonne enfouie, indexation des coûts de traitements et de tri des déchets, revalorisation du point d'indice), et des incertitudes liées notamment, aux coûts des carburants ou des réparations des véhicules, il a été proposé au Conseil Communautaire **une hausse des tarifs de l'ordre de 5%.**

Il est important de préciser, que sans la mise en place du nouveau système de collecte et de facturation, la hausse des tarifs pour 2024 aurait été a minima de +15%.



Le Compostage

Un geste simple pour réduire ma facture RI

Afin de réduire votre production d'ordures ménagères, donc la sortie de votre bac gris, vous pouvez composter vos restes de déchets alimentaires qui représentent entre 40 et 50% du volume de votre poubelle noire.

C'est pourquoi, la Communauté de Communes met **gratuitement** à votre disposition des composteurs individuels (1 par foyer). **A ce jour, près de 1 000 composteurs ont été distribués** contribuant ainsi à la baisse des tonnages enfouis et à une meilleure valorisation de nos déchets.

Pour les foyers qui n'ont pas la possibilité d'avoir des composteurs individuels, ou pour les "gros producteurs" (EPHAD, maisons de retraite, cantines, ...) la Communauté de Communes, en collaboration avec les communes, a installé **des composteurs partagés. Une quinzaine de sites sont déjà en fonctionnement sur le territoire du Gencéen** et en fonction des demandes de nouveaux pourront être mis en place en 2024.



Atelier de sensibilisation au foyer logements de Gençay

Nous préparons également pour 2024, **des ateliers de sensibilisation et de formation au compostage** à destination des usagers du Gencéen.



De nouveaux horaires à partir du 1^{er} janvier 2024

A partir du 1^{er} janvier 2024, une permanence sera assurée, **tous les matins du mardi au vendredi, de 8h30 à 12h00, au pôle territorial de Gençay, 12 bis route de Civray 86160 Gençay.**

Vous pourrez obtenir toutes les informations concernant le service déchets, signaler un emménagement ou déménagement, un changement de situation ou venir retirer votre composteur (pour les foyers non équipés).

Vous pouvez également nous contacter **par téléphone au 05 49 36 05 45 ou par mail à contactgencay@civraisienpoitou.fr**



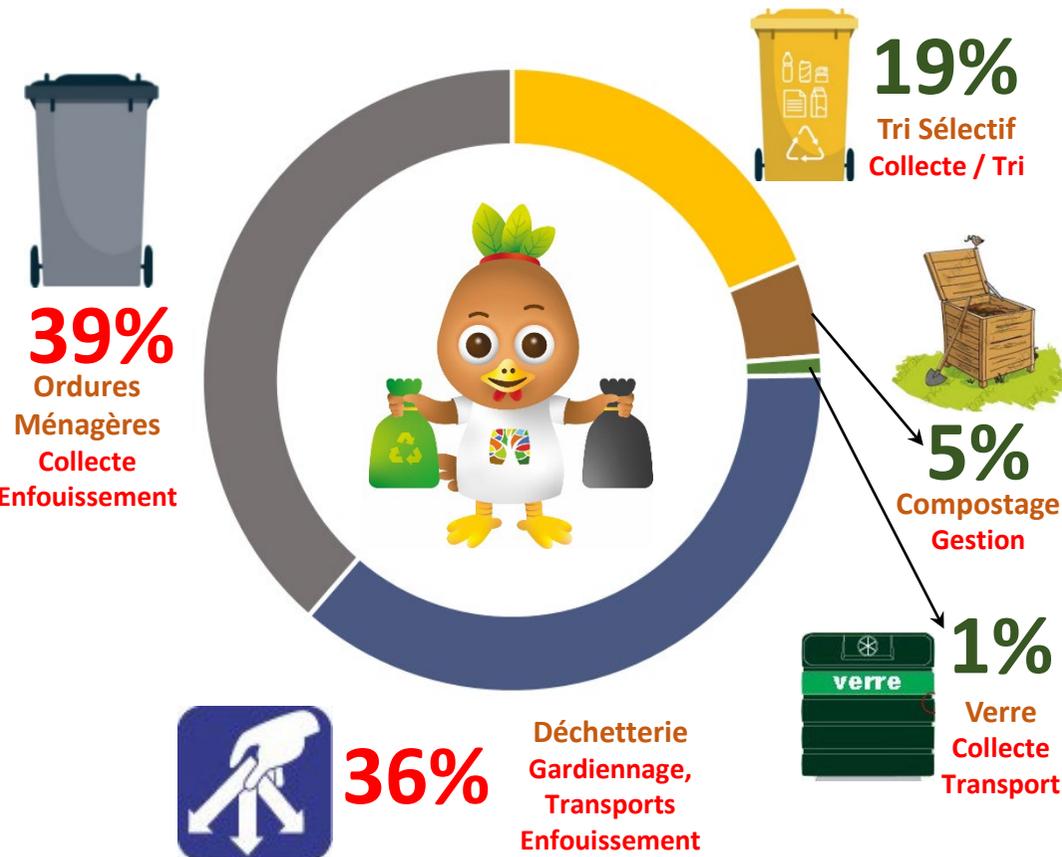
Les épisodes de canicule étant de plus en plus nombreux, il a été décidé de fixer de nouveaux horaires d'ouverture de la déchetterie pour la période estivale. Aussi **du 15 juin au 15 septembre la déchetterie sera ouverte uniquement tous les matins, du lundi au samedi, de 7h30 à 12h30.**



Quels services paient ma facture de Redevance Incitative ?

La **redevance incitative**, applicable à l'ensemble des usagers du territoire Gencéen, finance tous les services directs et indirects liés à la gestion des déchets. Comme par exemple, les collectes des ordures ménagères, tri sélectif et verre, les coûts d'enfouissement ou de tri, le fonctionnement de la déchetterie (accès gratuit et sans limitation de passage) et des filières de reprise, le suivi administratif et technique des bacs et du compostage.

Les coûts de gestion des ordures ménagères et de la déchetterie représentent 75% du montant de ma facture.

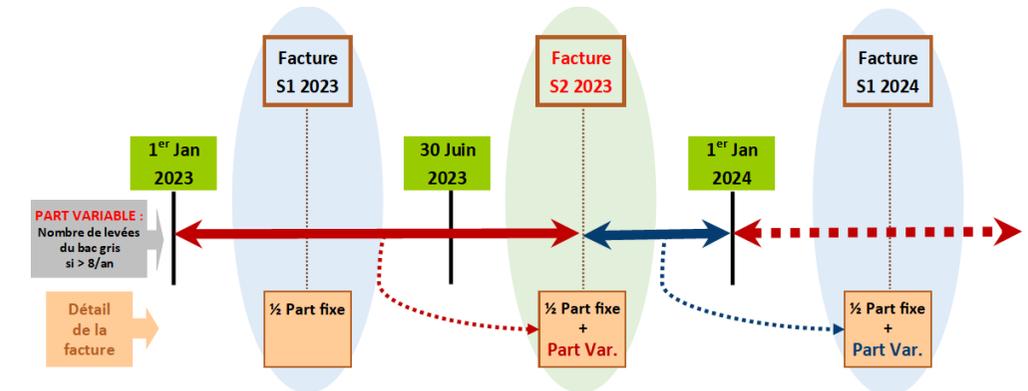


Comprendre ma facture RI



Vous avez reçu votre facture pour le 2^{ème} semestre 2023. Celle-ci est composée d'une **½ part fixe et d'une part variable**. La part variable est calculée en fonction du nombre de sorties du bac gris, **du 1^{er} janvier 2023 à la date de facture** (moins les 8 levées incluses dans le forfait de base).

Les levées du bac gris, effectuées de la date de facturation jusqu'au 31 décembre 2023, **seront répercutées sur la facture du 1^{er} semestre 2024**.



Prenons l'exemple d'un foyer de 3 personnes collecté en C0,5 (hors Gençay et bourg de St-Maurice) : pour 2023, sa part fixe annuelle est de 139,92 € TTC (soit 69,96 € TTC la ½ part fixe). Le montant de la levée supplémentaire du bac gris est de 2,64 € TTC/levée. Les factures semestrielles dépendent donc du nombre de sorties du bac gris suivant quelques exemples du tableau ci-dessous :

NOMBRE DE LEVEES DU BACS GRIS SUR L'ANNEE 2023				FACTURE TTC DU 1ER TRIMESTRE 2023				FACTURE TTC DU 2EME TRIMESTRE 2023				FACTURE TTC DU 1ER TRIMESTRE 2024				
Du	Du	TOTAL LEVEES	Nbre de levées > 8 sur l'année	1/2 PART FIXE (montant 2023)	PART VARIABLE TTC	MONTANT FACTURE TTC SEMESTRE 1 2023	1/2 PART FIXE TTC (montant 2023)	PART VARIABLE TTC			MONTANT FACTURE TTC SEMESTRE 2 2023	1/2 PART FIXE TTC (montant 2024)	PART VARIABLE TTC			MONTANT FACTURE TTC SEMESTRE 1 2024
01/01/23 au 24/11/23	25/11/23 au 31/12/23							Nombre de levée(s) suppl. du 01/01 au 24/11/23	Montant de la levée TTC	Montant de la part variable TTC		***	Nombre de levée(s) suppl. du 25/11 au 31/12/23	Montant de la levée TTC	Montant de la part variable TTC	
7	1	8	0	69,96 €	Pas de levée en 2022	69,96 €	69,96 €	0	2,64 €	0,00 €	69,96 €	73,46 €	0	2,64 €	0,00 €	73,46 €
9	1	10	2	69,96 €	Pas de levée en 2022	69,96 €	69,96 €	1	2,64 €	2,64 €	72,60 €	73,46 €	1	2,64 €	2,64 €	76,10 €
10	2	12	4	69,96 €	Pas de levée en 2022	69,96 €	69,96 €	2	2,64 €	5,28 €	75,24 €	73,46 €	2	2,64 €	5,28 €	78,74 €
12	3	15	7	69,96 €	Pas de levée en 2022	69,96 €	69,96 €	4	2,64 €	10,56 €	80,52 €	73,46 €	3	2,64 €	7,92 €	81,38 €

Nbre de levées au 24/11 – les 8 levées incluses dans la part fixe

*** prévision d'une hausse des tarifs de 5% pour 2024

Nbre de levées > 8 sur 2023 – les levées supplémentaires déjà payées au 2^{ème} trimestre 2023